

Agadir, le 29/11/2023

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° 100/2023/30

L'Ordonnateur des douanes et impôts indirects au bureau d'Agadir procédera à la vente aux enchères publiques des marchandises citées en annexe.

La vente aura lieu à l'Ordonnancement Agadir le 18/12/2023 à partir de 11h30mn.

Les lots proposés à la vente dont la liste jointe en annexe1, peuvent être visités par les enchérisseurs entre 04/12/2023 et 08/12/2023 pendant les heures du travail (visite guidée).

Conditions de la vente:

- L'enlèvement des réfrigérateurs est conditionné par l'accomplissement des formalités relatives au contrôle de conformité à la charge de l'adjudicataire.
- Avant toute participation à la vente, chaque enchérisseur doit déposer au bureau d'ordre de l'ordonnancement d'Agadir une caution bancaire de 50 000,00 DH.
- Les enchérisseurs doivent présenter un quitus fiscal délivré par la DGI.
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et à haute voix par un crieur ;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur après accord de la commission ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une compatibilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise ; le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes ;
- Tous les documents délivrés par le service concernant les lots adjudgés seront établis au nom de l'acquéreur.
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compte de la date de l'adjudication ;

- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations ;
- **Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023. Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est en annexe 2.**

Pour plus de détails sur cette vente, consulter le portail de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à l'adresse ci-après : <http://www.douane.gov.ma>.

L'ordonnateur des Douanes et Impôts Indirects

À Agadir

Rachid EL HADJI

Tél: 052884093

ANNEXE 1 : Liste des marchandises destinées à la vente

Réf Lot Badr	Désignation	Marque et Modèle	Quantité	PHOTOS
100/2023	Réfrigérateurs	Samsung Réf RF23A96 71SR	36 Unités	 
114/2023	Granit Poli	Sans	23390 Kg	
108/2023	Lunettes	sans	25 Unités	

109/2023	Pochettes en plastique pour GSM	Sans	660 Unités	
110/2023	Clés USB 16 GO	LAPOSTE	595 Unités	
111/2023	Lingot en métaux communs	Sans	159 Kg	
112/2023	Bijouterie de fantaisie	Sans	02 Unités	
113/2023	Montre	Casio	01 Unité	

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019 DELIVREE SUITE A LA
DECISION N° 21-2023 DU17/03/2023

*(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à
l'égard du traitement des données à caractère personnel)*

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

CNIE :

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.

Fait à, le

Signature de la personne concernée
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)